

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 4 décembre 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
Vice-Présidente du C.C.A.S.
Maire Adjoint de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE MOREL
Nombre de membres présents	: 07		Mmes FONTAN, HANSE
Nombre de suffrages exprimés	: 10		HETHENER, JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 04	<u>Absents excusés</u>	M. HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme FRANCFORST (délégation à Mme HANSE)
		<u>Absente :</u>	Mme NOEL (délégation à Mme HETHENER)
			Mme KUNTZ

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 26 novembre 2025

XXVIII – Frais concernant l'animation de Noël à la maison de retraite « le Val de Seille »

Comme les années précédentes, les colis de Noël pour les Résidents de la maison de retraite « le Val de Seille » seront remplacés par une animation musicale lors du repas de Noël du 17 décembre 2025. Des petits présents seront offerts aussi aux Résidents.

Le budget prévisionnel est estimé à **890,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **PRENDRE EN CHARGE CES FRAIS** à hauteur de **890,00 € TTC** pour l'animation du repas de Noël et l'achat de présents.

Les crédits sont prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 4 décembre 2025.
Pour extrait conforme, Marly, le 4 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,


Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales